



Mairie de
Saint-Georges-sur-Baulche

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2022

En exercice : 23
Membres
Présents(s) : 14
Pouvoir(s) : 7
Absent(s) : 9

Le dix-sept octobre deux mille vingt-deux à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Madame Christiane LEPEIRE, Maire.

Les membres présents en séance :

Christiane LEPEIRE, Michel DUCROUX, Chrystelle EDOUARD, Yannick BARBOTTE, Christian VEILLAT, Martine MORETTI, Christiane GALLON, Gérard PORA, Claire DEZOUTTER, Richard FAURE, Anne Sophie DA COSTA, Thomas GUETTARD, Christophe GUYOT, Bertrand POUSSIERRE

Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :

Claire GUEGUIN à Chrystelle EDOUARD, Isabelle CAMBIER à Claire DEZOUTTER, Frédéric GRACIA à Christian VEILLAT, Philippe THOMAS à Michel DUCROUX, Nicolas PERROUD à Yannick BARBOTTE, Aurélien HELLE à Richard FAURE, Aurore BAUGE à Christiane LEPEIRE

Le ou les membres absent(s) :

Claire GUEGUIN, Isabelle CAMBIER, Frédéric GRACIA, Nathalie PREUD'HOMME, Philippe THOMAS, Nicolas PERROUD, Aurélien HELLE, Aurore BAUGE, Aurélie HENAULT.

Secrétaire de séance : Monsieur Richard FAURE

A 19h30, la séance du Conseil Municipal débute. Madame le Maire, après appel des membres présents, constate que le quorum est atteint et que la séance du Conseil Municipal peut se tenir.

Monsieur Richard FAURE est désigné secrétaire de séance.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 29 septembre 2022 est lu et approuvé par les membres présents au Conseil Municipal du 29 septembre 2022 qui le signent.

AFFAIRES GENERALES

2022-062 Signature d'un avenant à la convention ADS (droit de sols) avec la commune de Monéteau

Considérant que le service de l'Entente ADS de Monéteau présentait des tarifs bien plus bas que le service de la Communauté de l'Auxerrois (CA). Il est apparu équitable que les tarifs de Monéteau s'approchent des tarifs de la CA.

Considérant que sur une année de référence retenue (2019), le nombre de dossiers instruits pour le compte des communes de l'entente, hors Monéteau, représente la capacité d'environ 1 Équivalent Temps Plein (ETP). A ce jour, les recettes du service ne couvrent pas les frais engagés par la commune de Monéteau.

Il est proposé aux communes de l'Entente ADS de Monéteau, de procéder à une augmentation des coûts unitaires des actes instruits afin de dimensionner les recettes du service sur le coût d'un ETP, correspondant aux moyens mis à disposition des communes pour l'instruction de leurs dossiers ADS.

Les coûts unitaires seront modifiés comme suit :

Coûts unitaires

Certificat d'urbanisme opérationnel	25 €
Déclaration Préalable	100 €
Permis de démolir	100 €
Permis de construire	100 €
Permis d'aménager	100 €
Permis modificatif	100 €

Le présent avenant à la convention prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2023. La Commune de Saint-Georges n'est concernée que par les permis.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Madame le Maire précise que l'augmentation des tarifs est d'environ 30%. Les prix restent malgré tout en dessous des tarifs pratiqués par la Communauté d'Agglomération.

2022-063 Nouveau calcul de la PVR suite au transfert de compétence de l'assainissement à la Communauté de l'Auxerrois

Vu le transfert de compétence de l'assainissement au profit de la communauté d'agglomération, effectif depuis le 1^{er} janvier 2020.

Considérant qu'en vue des prochains permis de construire à délivrer, il y a lieu de faire un nouveau calcul de la PVR en supprimant la partie « assainissement », comme il suit :

- Pour la rue des Champs de St Eusèbe et la rue des Cailloux : 4,33 euros au lieu de 5,80 euros au mètre carré.
- Pour la rue de Lindry à Montmercy: 4,03 euros au lieu de 5,50 euros au mètre carré.

La présente délibération prendra effet de façon rétroactive, pour les permis de construire délivrés postérieurement au transfert de compétence et pour lesquels il sera remboursé le trop-perçu.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Madame le Maire informe qu'il est envisagé, pour 2023, d'inclure la PVR dans le montant de la taxe d'aménagement.

FINANCES

2022-064 Participation financière demandée par l'école maternelle

Considérant la demande de participation financière déposée par la Directrice de l'école maternelle pour financer un projet culturel en partenariat avec la Scène des Quais (2 spectacles et le transport pour les 4 classes).

Considérant que l'équipe enseignante souhaite que tous les élèves de l'école puissent assister à un spectacle par trimestre.

Considérant le prix de chaque spectacle d'un montant de 600 euros et celui du transport d'un montant de 120 €, soit un total de 720 €.

Il est demandé au Conseil Municipal d'accorder cette participation financière pour 2 sorties spectacles d'un montant total de 1 440 €.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Madame EDOUARD informe que l'APEB a participé au financement d'un 3^{ème} spectacle cette année.

2022-065 Provisions pour dépréciation des actifs circulants Budget Principal

Vu l'article 47-2 de la Constitution qui dispose que « les comptes des administrations publiques sont réguliers et sincères. Ils donnent une image fidèle du résultat de leur gestion, de leur patrimoine et de leur situation financière ». La comptabilité doit donc correctement retracer la situation patrimoniale et financière de la collectivité.

Considérant qu'en vertu du principe comptable de prudence, la collectivité comptabilise toute perte financière probable, dès lors que cette perte est envisagée. Les provisions permettent ainsi de constater un risque ou une charge probable ou encore d'étaler une charge.

Ainsi, il convient de constituer une provision pour les créances douteuses de la commune.

La notion de créances douteuses regroupe les restes à recouvrer antérieurs à 2 ans au 31/12/N.

Le taux minimum de provision pour créance douteuse est de 15 %.

Il convient de réviser annuellement son montant au vu de l'état des restes à recouvrer constitué au 30/09/N-1, en appliquant le même mode de calcul.

Ecritures pour l'année 2022 : calcul de la provision pour créances douteuses sur les créances de plus de 2 ans (au 31/12 N), soit toutes les créances présentes dans l'état des restes à recouvrer prises en charge jusqu'au 31/12/2020.

Sur le budget principal, au budget primitif des crédits budgétaires ont été inscrits au chapitre 68 pour 2 216 €.

D'après l'état des restes, le montant des créances anciennes s'élèvent à 13 837.27 €. Si l'on retient le principe d'un provisionnement à 15 %, on obtient une provision de 2 075 €.

Il est proposé au Conseil Municipal de constituer une provision de 15 % des restes à recouvrer supérieurs à 2 ans au 31/12/2022, selon l'état des restes à recouvrer au 30/09/2020, soit un montant de 2 075 €.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Madame EDOUARD informe que les créances douteuses sont composées essentiellement de loyers impayés (logements de la Résidence du parc) et d'impayés de deux familles d'une classe découverte de 2019.

Madame le Maire propose de rencontrer les familles à l'avenir, pour étudier les possibilités d'aides avec le CCAS.

Monsieur DUCROUX précise que tant que les créances ne sont pas admises en non-valeur, il est encore possible d'essayer de les recouvrir.

2022-066 Décisions modificatives budgétaires Budget Principal (Fonctionnement et Investissement)

Afin d'enregistrer les écritures d'amortissement 2022, il convient d'augmenter sur la section de fonctionnement la somme de 20 550 €.

FONCTIONNEMENT	Augmentation de crédits dépenses	Augmentation de crédits recettes
Chapitre 042 / Article 6811	+ 20 550 €	
Chapitre 70 / Article 7062		+ 10 550 €
Chapitre 75 / Article 7588		+ 10 000 €

Afin de neutraliser l'amortissement de l'attribution de compensation d'investissement (transfert de la compétence pluviale), il convient d'augmenter les crédits sur la section investissement.

INVESTISSEMENT	Augmentation de crédits dépenses	Diminution de crédits recettes
Chapitre 040 / Article 198	+ 13 500 €	
Opération 907 / Article 2151		- 13 500 €

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2022-067 Provisions créances Budget Pôle Enfance Jeunesse

Vu l'article 47-2 de la Constitution qui dispose que « *les comptes des administrations publiques sont réguliers et sincères. Ils donnent une image fidèle du résultat de leur gestion, de leur patrimoine et de leur situation financière* ». La comptabilité doit donc correctement retracer la situation patrimoniale et financière de la collectivité.

Considérant, qu'en vertu du principe comptable de prudence, la collectivité comptabilise toute perte financière probable, dès lors que cette perte est envisagée. Les provisions permettent ainsi de constater un risque ou une charge probable ou encore d'étaler une charge.

Ainsi, il convient de constituer une provision pour les créances douteuses de la commune.

La notion de créances douteuses regroupe les restes à recouvrer de plus de 2 ans au 31/12/N.

Le taux minimum de provision pour créance douteuse est de 15 %.

Ainsi il convient de réviser annuellement son montant au vu de l'état des restes à recouvrer constitué au 30/09/N-1, en appliquant le même mode de calcul.

Ecritures pour l'année 2022 : d'après l'état des restes à recouvrer sur ce budget, les créances douteuses s'élèvent à 4 911.09 €, ce qui suppose une provision de 737 €.

Il est proposé au Conseil Municipal de constituer une provision de 15 % des restes à recouvrer supérieurs à 2 ans au 31/12/2022, selon l'état des restes à recouvrer au 30/09/2020 soit un montant de 737 €.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2022-068 Décisions modificatives budgétaires Budget Pôle Enfance Jeunesse (écritures comptables)

Afin d'enregistrer les écritures de Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants du Pôle Enfance Jeunesse, il convient d'augmenter en dépenses les crédits au Chapitre 68 de 740 € et d'augmenter en recette les crédits au Chapitre 70 de 740 €.

Désignation	Augmentation de crédits dépenses	Augmentation de crédits recettes
Chapitre 68 / Article 6817	+ 740 €	
Chapitre 70 / Article 7066		+ 740 €

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

PERSONNEL

2022-069 Mise à jour du tableau des effectifs suite à changement de temps travail d'un agent

Considérant l'accord du Centre de Gestion pour l'octroi d'une augmentation de temps de travail d'un agent du Pôle Enfance Jeunesse.

Il convient de mettre à jour le tableau des effectifs comme il suit : passage d'un emploi à temps non complet à temps complet.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Monsieur DUCROUX informe que l'agent est un animateur du PEJ. Il a souhaité optimiser les heures des agents dans deux buts :

- Gagner un poste au PEJ,
- Et pour réduire les emplois précaires et ainsi fidéliser les agents.

Madame GALLON demande comment est choisi l'agent qui passe en temps complet.

Monsieur DUCROUX répond que plusieurs critères sont étudiés : la qualification, l'ancienneté et la qualité de service de l'agent.

COMMISSION Sport, Culture, Associations / Christian VEILLAT :

Monsieur VEILLAT informe que le jeudi 13 octobre, Madame le Maire et lui-même ont assisté à l'Assemblée Générale de la FNACA.

Monsieur VEILLAT précise ensuite que l'association Les Amis de la Bibliothèque proposent un spectacle, le jeudi 3 novembre à 20h30, au centre culturel. L'entrée est gratuite et sans réservation, dans la limite des places disponibles. Le spectacle est intitulé « Birgitte B. Femme fatale », il est de Marylou Vergne.

Monsieur VEILLAT informe également que le Comité des Fêtes propose un après-midi théâtre au centre culturel, le dimanche 6 novembre. Il s'agit d'une Pièce de Viviane Tardivel intitulée « Et surtout pour le pire », jouée par la Troupe le « Théâtre de Germaine ».

Monsieur VEILLAT poursuit ensuite avec le planning du gymnase pour les vacances de Toussaint. Celui-ci sera établi avec les services techniques, le mardi 18 octobre.

Puis le débat est relancé sur le choix du nom à donner à l'ancienne bibliothèque. « Le trente-sept » fait l'unanimité des conseillers.

Pour finir, Monsieur VEILLAT et Madame DA COSTA procèdent à un compte rendu de la visite organisée avec Monsieur Lorne sur son exploitation.

COMMISSION Enfance-Jeunesse et Vie scolaire, intergénérationnel (EJVS) / Anne-Sophie DA COSTA :

PEJ :

Madame DA COSTA informe que la prochaine Commission Menu aura lieu le 25 Octobre à 17h30 en Mairie et sera suivie d'une commission EJVS.

Au PEJ, la Responsable du Centre de Loisirs a quitté ses fonctions mercredi dernier. Le recrutement pour la remplacer est en cours. Cinq CV ont été reçus en Mairie et sont à l'étude.

Madame DA COSTA précise que le lundi 2 Janvier, les enfants seront encore en vacances scolaires de Noël (reprise école le 3 Janvier). La structure peut-elle être fermée pour l'accueil afin de permettre la tenue d'une réunion de début d'année, du rangement et du nettoyage ? Ou faut-il la maintenir ouverte au public ?

Madame le Maire préconise de faire un sondage auprès des parents intéressés par l'accueil le 2 janvier et de réévaluer l'opportunité de fermer la structure en fonction des réponses obtenues.

Madame DA COSTA poursuit en précisant que le PC de la Directrice du PEJ montre des signes de faiblesses. Une demande de subvention pour son remplacement a été faite auprès de la CAF cette semaine.

Pour information, la nouvelle structure extérieure de jeux est opérationnelle. Une communication sera faite dans le prochain bulletin municipal.

Pour finir, le projet des vacances de Toussaint porte sur les animaux en danger. Dans ce cadre, un projet est à l'étude pour que la structure parraine un animal jusqu'à la fin de l'année scolaire. Ce parrainage est estimé à 15€/mois soit 150€ l'année.

ECOLE :

Les élections des représentants de parents ont eu lieu dans les 2 écoles. Les résultats ont été transmis en Mairie.

Pour l'Ecole ELEMENTAIRE, Madame DA COSTA précise que :

- La Mairie est en attente du compte-rendu des exercices de sécurité,
- Le conseil d'école aura lieu le 18 Octobre à 18 h.

Pour l'Ecole MATERNELLE, Madame DA COSTA informe que :

- Le conseil d'école a lieu ce jour (17 octobre)
- Les comptes-rendus d'exercices de sécurité ont été transmis en Mairie (risques majeurs, évacuation intrusion et incendie)
- La préparation de la carte scolaire est en cours (les éléments école maternelle, pitchouns et PEJ sont arrivés). La carte est à rendre en début Novembre.
- La Directrice remercie les élus pour les travaux effectués dans l'école.

Madame DA COSTA ajoute que ce lundi 17 octobre, a eu lieu la visite de l'inspectrice d'académie pour exposer les modalités d'évaluation des écoles. Sa venue avait pour but de préparer cette évaluation globale qui concernera tous les partenaires du groupe scolaire : enseignants, Atsem, la mairie, le service périscolaire et les parents d'élèves.

Diverses :

L'Assemblée Générale des Pitchouns a eu lieu. Le compte-rendu va être transmis prochainement à la Mairie. L'association demande le financement d'une structure extérieure de jeux pour des enfants en bas âge et un chemin d'accès facilité pour les poussettes à l'aire de jeux du Prieuré.

Madame EDOUARD répond que la demande pour la structure est à l'étude.

COMMISSION Communication, animation et commerce / Martine MORETTI :

Communication :

Madame MORETTI informe que le bulletin municipal est en préparation. Le tirage est prévu pour mi-novembre.

Concernant le calendrier du CCAS, Madame MORETTI est en attente du calendrier de la Communauté d'Agglomération pour ajouter les dates de ramassage des ordures ménagères. Le calendrier devrait être distribué mi-décembre avec le guide pratique 2023. Pour ce dernier, les annonceurs ont été sollicités (réponse attendue avant le 15 novembre). La distribution est prévue pour mi-décembre.

Animation :

A ce jour Madame MORETTI comptabilise 270 convives (+ 10 musiciens et 20 bénévoles) pour le repas des aînés. Un mail a été envoyé aux bénévoles. Ils sont invités à se présenter le samedi à 11h pour finaliser la préparation des tables.

Concernant l'accueil des nouveaux arrivants (qui n'a pas pu avoir lieu depuis 2 ans à cause du COVID) se tiendra le vendredi 13 janvier à 18h30 au centre culturel. Monsieur VEILLAT et Madame MORETTI prépareront les sacs d'informations à remettre aux familles invitées.

Enfin, Madame MORETTI informe que les vœux du Maire auront lieu le vendredi 13 janvier à 20h au centre culturel.

COMMISSION Citoyenneté, prévention, Sécurité / Richard FAURE :

Monsieur FAURE souhaite sensibiliser la population via panneau pocket, sur les cambriolages en période de fêtes de fin d'année. Il y a déjà eu une tentative d'effraction dans la semaine, à 1h du matin sur un commerce. La vigilance est donc de mise.

Monsieur FAURE informe qu'il a participé à une réunion GPO le 28 septembre au Commissariat. Il ressort de cette réunion un problème de discipline dans le bus, sur le temps méridien des collégiens. De la prévention sera faite au collège avec le concours de la police municipale.

A noter que la prochaine réunion GPO est prévue pour le 26 octobre.

Monsieur FAURE informe également qu'une dégradation de mobilier urbain a eu lieu rue des Champs st-Eusèbe. La glissière en bois installée dans le virage a été fortement endommagée lors du passage d'un véhicule lourd (camion/tracteur).

Une animation non déclarée s'est tenue (Monster truck) malgré l'interdiction du Préfet. Les organisateurs sont convoqués devant le tribunal. L'audience aura lieu en janvier 2023.

Enfin, Monsieur FAURE a représenté la Commune dans le cadre d'une cérémonie de naturalisation. Deux naturalisés étaient présents sur les quatre. Les droits et les devoirs des français ont été rappelés à cette occasion.

COMMISSION Travaux, Voirie, Patrimoine / Yannick BARBOTTE :

Cheminement doux - Montmercy :

Monsieur BARBOTTE signale des difficultés techniques rencontrées par Enedis (délais de commande très longs). Cela risque d'impacter les travaux d'enfouissement de la ligne haute tension. Enedis fera le nécessaire pour ne pas retarder le chantier en essayant de trouver, si nécessaire une solution technique appropriée.

Décret tertiaire :

Madame EDOUARD informe qu'une première saisie des données relatives à notre consommation d'énergie globale a été faite sur la plateforme OPERAT. Il nous faut nous assurer que notre saisie par site et non par bâtiment répond aux attentes de la plateforme.

Madame EDOUARD va prendre attache avec le Directeur du patrimoine de la Communauté d'Agglomération pour avoir plus d'information. Un délai est donné aux collectivités, jusqu'à fin décembre 2022, pour modifier les déclarations. L'objectif du décret est la diminution des consommations énergétiques des bâtiments publics.

Madame EDOUARD précise que la baisse est nécessaire compte tenu des prix de l'énergie aujourd'hui en hausse.

Travaux de voirie :

Monsieur BARBOTTE informe qu'Eurovia a quasiment terminé les travaux de réfection de voirie. A ce jour il reste à réaliser la signalétique horizontale avenue de Lorraine.

COMMISSION Finance / Chrystelle EDOUARD :

Madame EDOUARD informe de l'avancement des fiches-projets CRTE (Contrat de Relance et de Transition Energétique) suivantes :

- Interconnexion des pistes cyclables,
- Réfection des cours d'école,
- Optimisation de l'espace de restauration de la cantine scolaire,
- Mise en sécurité et en accessibilité des bus scolaire,
- Rénovation et extension du gymnase,

A ces fiches-projets va s'ajouter celle du passage en led des bâtiments communaux.

Madame EDOUARD sera en formation sur la nouvelle nomenclature M57, le 15 novembre.

Une Commission finance se tiendra le 10 novembre à 18h30.

Foot 5 :

La subvention ANS n'est pas encore officiellement octroyée. Nous attendons le montant de cette subvention pour transmettre au Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA), notre demande de subvention, au plus tard le 7 novembre.

CCAS - Monsieur PORA se rendra à la Commission sur la communication, le numérique et sur les cyber-attaques le 10 octobre, ainsi qu'à une commission environnement de la Communauté d'Agglomération le 20 octobre.

INFORMATION DU CONSEIL SUR LA DELEGATION CONSENTIE AU MAIRE

Déclarations d'intention d'aliéner

DESIGNATION	DATE RECEPTION	ADRESSE DU BIEN	SUP.	BIEN
DIA 2200054	12/09/2022	Les Champs Plateaux	195	NB
DIA 2200055	09/09/2022	7 avenue des Bleuets	538	B/TP
DIA 2200056	16/09/2022	21 Bis rue de Montboulon	1 553	B/TP
DIA 2200057	19/09/2022	6 Allée de la Fontaine	670	B/TP
DIA 2200058	20/09/2022	3 Allée des Coudriers	407	B/TP

Information du maire

Concernant le planning de la navette, Madame le Maire réclame deux volontaires pour conduire le 17 et le 24 décembre.

Concernant l'organisation du 11 novembre : le vin d'honneur aura lieu à Saint Georges une année de plus car le maire de Villefargeau sera indisponible ce jour. Il s'engage en retour à assurer le vin d'honneur pour les deux prochaines années.

Sur le thème de la sobriété énergétique et suite à la réunion avec les agents, une note a été faite pour inciter aux écogestes dans les services communaux. Une seconde note sera rédigée à destination des usagers des bâtiments communaux (centre culturel, gymnase).

Monsieur FAURE suggère de louer les salles hors chauffage et d'effectuer des relevés de compteur à l'entrée et à la sortie afin de facturer la consommation réelle.

Madame le Maire suggère également une tarification différenciée en fonction des saisons (hiver/été).

Madame le Maire présente ensuite un tableau récapitulatif sur 3 ans du coût et de la consommation (en KWh) de l'éclairage public de la Commune.

Madame EDOUARD précise que des indicateurs de suivi sont nécessaires pour mesurer le bien fondé des investissements. L'objectif étant toujours de réduire les dépenses de fonctionnement afin de dégager une CAF et ainsi permettre d'investir.

Monsieur BARBOTTE précise qu'avec le passage en led connectée, une réduction de 26% de notre consommation a pu être constatée sur l'année 2021. Selon notre projection 2022, après le réglage de l'intensité de l'éclairage, une baisse de 62.5% de la consommation est annoncée. L'objectif national de réduction de la consommation de 60% d'ici 2050 serait atteint dès cette année 2022.

Madame EDOUARD précise que le passage en led, permettra une diminution des dépenses d'énergies d'environ 80 000 euros TTC (consommation en Kwh de 464 966 en 2020 avant travaux / projection de 174 559 Kwh en 2022 après travaux et réglage d'intensité).

Madame le Maire informe du maintien de l'éclairage de nuit, à une intensité réduite de minuit à 5h du matin de 90%.

Madame GALLON demande combien ont couté les travaux d'éclairage ?

Monsieur BARBOTTE répond plus d'1 million d'euros, financés à 70% par le SDEY.

Madame le Maire informe que les illuminations de Noël en leds seront allumées à compter du 25 novembre (pour la Corrida), jusqu'au 2 janvier 2023.

Questions diverses

Madame GALON s'interroge sur les modalités de saisie du CCAS, par les personnes en difficultés.

Madame le Maire répond que la mairie est souvent contactée dans un premier temps. Monsieur PORA intervient dans un second temps pour aider les personnes en fonction de leurs demandes.

Madame DEZOUTTER demande les avancées en matière de commercialisation du lotissement de la Vierge de Celle.

Madame EDOUARD lui répond que les ventes se font lentement. La période n'étant pas propice à la construction (augmentation des matériaux, période hivernale).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

En annexe :

- *Convention ADS*